

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_155-DE

Le présent rapport a pour objet de présenter le Budget Primitif (BP) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2022.

La préparation du budget communal s'est faite dans le souci de répondre à quatre objectifs :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- maîtriser l'endettement ;
- maintenir une capacité d'investissement satisfaisante ;
- ne pas recourir au levier fiscal.

■ En section d'investissement

La capacité d'investissement inscrite au budget primitif atteint 13,8 M€. Les dépenses sont principalement financées par les cessions (4,7 M€), l'emprunt (5,1 M€), les subventions (3 M€), le FCTVA (1 M€).

Concernant les AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement), le tableau ci-dessous synthétise les montants des AP et des CP 2022 par opération :

Intitulé de l'AP	Montant des AP	Montant prévisionnel des réalisations cumulées à fin 2021	Montant des CP 2022
Réfection de l'Eglise Jeanne d'Arc	900 000,00	870 582,12	1 000,00
Ecoles	15 000 000,00	11 666 691,37	1 250 000,00
ANRU	15 300 000,00	14 891 036,65	0,00
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	762 798,42	2 681 764,00

■ En section de fonctionnement

L'exercice 2022 est toujours marqué par de fortes contraintes.

La diminution des dotations sur la période passée a entraîné de façon mécanique une tension de l'excédent brut courant. Les marges de manœuvre de la collectivité s'en trouvent toujours comprimées. Pour compenser ces évolutions, le recours au levier fiscal est exclu : les taux de fiscalité n'augmenteront pas, conformément aux orientations budgétaires. La dynamique d'évolution des recettes repose donc en grande partie sur l'évolution des bases fiscales, de l'octroi de mer, de la DGF et des subventions reçues.

Les charges de personnel ont évolué en moyenne annuelle de 2,9 % sur la période 2015 / 2021. En 2022, la prévision budgétaire sur ces charges suit sur la même évolution, afin de répondre aux obligations réglementaires, aux mesures en faveur du personnel communal et aux besoins en recrutement.

Le niveau des subventions aux associations et aux organismes publics reste stable à 4,9 M€, de même que la subvention au CCAS (4,8 M€).

Dans ce contexte, la politique de maîtrise des dépenses suivra donc son cours au niveau de SLO. Ce montant fera l'objet d'un ajustement dans le cadre du budget supplémentaire, une fois les notifications en matière de fiscalité, de dotations et de fonds divers reçues et une fois que les excédents prévisionnels du compte administratif 2021 seront adoptés.

■ La situation financière

Malgré la tension rencontrée au niveau de l'excédent brut courant, les soldes d'épargne apparaissent satisfaisants pour soutenir la politique de désendettement et la politique d'investissement. Ces soldes reposent en partie sur les produits de cession programmés.

De manière conjoncturelle, les excédents des anciens budgets annexes de l'eau de l'assainissement, repris au budget principal au moment du transfert obligatoire des compétences au TCO, viennent conforter le niveau des ressources propres disponibles.

La règle de l'équilibre réel du budget qui vise à garantir la capacité à rembourser les emprunts est ainsi largement respectée. En termes de capacité d'investissement, la collectivité dispose ainsi de perspectives favorables, confortée en cela par une situation d'endettement améliorée.

La dette s'élèvera à 26,8 M€ au 1^{er} janvier 2022, ce qui marque un désendettement de plus de 21,5 M€ sur la période 2014-2021. La politique menée depuis 2014 a ainsi permis de ramener le taux d'endettement de 78 % en 2014 à 41% en 2021.

Le financement de l'épargne nette étant principalement assuré par les produits de cession, l'objectif reste le maintien d'un excédent brut courant (EBC) suffisant pour :

- préserver la dynamique d'évolution des charges d'exploitation, qui augmentent mécaniquement,
- préserver la capacité à agir en faveur des administrés et du territoire, dans le cadre de la structuration des services comme de la mise en œuvre des actions et projets.

Pour 2022, le budget primitif reste contraint sur le plan de la section en fonctionnement. Cette tendance sera à confirmer en début d'année prochaine, une fois les notifications de recettes reçues.

■ Ainsi, le BP 2022 s'équilibre à hauteur de 64,8 M€ en section de fonctionnement et à hauteur de 19 M€ en section d'investissement.

■ Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022. Il lui est demandé :

- d'approuver le budget primitif 2022, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres ;
- d'approuver le montant des Autorisations de Programme et des Crédits de paiement pour 2022 ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement de 4 800 000,00 € au CCAS ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement de 250 000 € à la Caisse des Ecoles ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 64 858 000 € en section de fonctionnement et à 19 000 000 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

COMMUNE DE LE PORT

ANNEXE

Note de synthèse

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2022

Après les orientations budgétaires débattues en novembre 2021, le Conseil municipal est appelé à examiner le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022.

Cette note aborde le budget principal de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses.

Le budget est voté par chapitre, et conformément à la réglementation, les subventions et participations aux organismes publics et privés feront l'objet d'une décision d'attribution spécifique.

DONNÉES STATISTIQUES

Population ¹	33 795
Nombre d'agents titulaires ²	195
Nombre de non titulaires et de contractuels ²	739
Nombre d'écoles élémentaires et maternelles	28
Nombre de classes	281
Nombre d'élèves	4 851
Nombre de rationnaires cantines / jour	3 000

¹ Population légale 2018 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Source : Insee.

² Données au 01/01/2021

TABLE DES MATIERES

BUDGET PRIMITIF 2022.....	1
I - INTRODUCTION - NOTIONS CONCERNANT LES BUDGETS COMMUNAUX ..	6
■ <i>Définition.....</i>	<i>6</i>
■ <i>Des principes de base.....</i>	<i>6</i>
■ <i>Présentation</i>	<i>6</i>
■ <i>Exécution du budget</i>	<i>7</i>
■ <i>Le cycle budgétaire</i>	<i>7</i>
II - SITUATION GENERALE	9
■ <i>Les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement</i>	<i>9</i>
■ <i>Approche rétrospective.....</i>	<i>9</i>
■ <i>Le cadre d'intervention pour 2022.....</i>	<i>10</i>
■ <i>Les ratio.....</i>	<i>11</i>
■ <i>Vision consolidée des budgets.....</i>	<i>14</i>
III – PRESENTATION GLOBALE	15
IV - PRESENTATION DETAILLEE.....	17
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	17
■ <i>LES RECETTES (64 858 000 €).....</i>	<i>17</i>
■ <i>LES DEPENSES (64 858 000 €)</i>	<i>20</i>
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	22
■ <i>LES RECETTES (19 000 000 €).....</i>	<i>22</i>
■ <i>LES DEPENSES (19 000 000 €)</i>	<i>23</i>
LES OPERATIONS D'ORDRE	24
ANNEXE : LES DEPENSES D'EQUIPEMENT / LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25

I - INTRODUCTION - NOTIONS CONCERNANT LES BUDGETS COMMUNAUX

■ Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la Commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...);
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

■ Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

■ Présentation

■ Le budget des Communes comporte deux parties votées en équilibre :

- **une section d'investissement** (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la Commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, etc.) ;
- **une section de fonctionnement** (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, dépenses d'entretien du patrimoine, etc.).

■ Les dépenses et les recettes sont prévues dans des **chapitres** et **articles** qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (par exemple : chapitre 011 « Dépenses à caractère général » - article 60612 « Electricité » / chapitre 70 « Vente de produits, prestations » - article 70311 « Concessions de cimetière »).

■ Cette présentation est complétée d'une présentation par fonction qui permet d'appréhender la politique municipale dans différents domaines : scolaire, sportif, culturel, aménagement urbain, etc.

■ Le budget, comme le compte administratif, comporte des annexes, notamment l'état de la dette, l'état des immobilisations, l'état des provisions constituées, l'état des concours aux associations.

■ Exécution du budget

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_155-DE

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes : le Maire et le Comptable public.

■ Le Maire, exécutif de la collectivité :

En qualité d'Ordonnateur, il engage, liquide et mandate les dépenses et constate les droits générateurs de recettes.

En dépenses, les montants enregistrés font l'objet de *mandats*, ordres de paiement donnés au Comptable public, pour le règlement des sommes dues aux fournisseurs, aux prestataires et aux organismes divers. Pour un chapitre donné, le montant des mandats ne peut en aucun cas être supérieur aux prévisions budgétaires *qui sont limitatives*.

Le mandat est accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - pour permettre le contrôle et le paiement de la dépense, si la trésorerie (l'argent en caisse) de la Commune est suffisante.

⇒ On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des *titres de recettes* sont émis par le Maire permettant au Comptable public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Ces montants peuvent être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui ne sont qu'indicatives*. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable public, agent de la Direction Régionale des Finances Publiques :

En qualité de comptable de la Commune, il contrôle et paye les dépenses et est en charge du recouvrement des recettes.

■ Le cycle budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** (BP) est le premier acte budgétaire pour un exercice donné. Il est donc voté en début d'année (avant le 31 mars) et couvre du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget supplémentaire** (BS) est une **décision modificative** (DM) qui permet :

- d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors que le montant de l'ensemble des dotations de l'Etat n'était pas encore connu ;
- d'intégrer les restes à réaliser et les résultats du compte administratif de l'exercice précédent au budget en cours ;
- de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Entre le vote du BP et l'adoption du BS, il peut exister d'autres décisions modificatives. De même, après le vote du BS, des décisions modificatives peuvent encore être adoptées jusqu'au

31 décembre, en ce qui concerne l'investissement et jusqu'au 21 janvier 2022, en ce qui concerne le fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 10/12/2021
ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_155-DE

Cette note de synthèse aborde le budget primitif (BP) de la Ville, suivant la nature des recettes et des dépenses. Le budget est voté par chapitre. Le document complet est consultable aux horaires de bureau à la direction des finances.

II - SITUATION GENERALE

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_155-DE

■ Les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévisionnel 2021
EXCEDENT BRUT COURANT <i>Prise en compte des dépenses et recettes courantes</i>	7	7,5	5,8	6,5	7,2	5,9	5,5	3,7
EPARGNE BRUTE <i>(avec les intérêts sur emprunts, les produits de cessions et les éléments exceptionnels)</i>	7,2	11,2	5,4	13,0	10,3	10,6	12,9	7,6
EPARGNE NETTE <i>(avec le remboursement en capital des emprunts)</i>	3,2	7,0	1,1	8,9	6,7	6,8	9,3	4,0
Dette	48,3	46,4	42,1	41,2	37,6	33,8	30,2	26,8
Capacité de désendettement (en années) : <i>(dette / épargne brute)</i>	6,7	4,1	7,8	3,2	3,7	3,2	2,3	3,5

■ Approche rétrospective

- La période 2014/2017 est marquée par la diminution des dotations de l'Etat et, par ricochet, par la disparition de la Dotation de Solidarité versée par le TCO. Ces facteurs ont fortement contraint les niveaux d'épargne.

En dépit de cette contrainte, la Municipalité a souhaité éviter le recours au levier fiscal, tout en préservant le secteur associatif, qui constitue un maillon essentiel contribuant au dynamisme du territoire (autour de 4,9 M€ / an), et en déployant le Plan d'Actions sociales et de Qualité de vie au Travail en direction des agents communaux.

Sur le plan de l'investissement, les contraintes liées à une épargne en recul et à un endettement élevé limitent la capacité d'investissement. Aussi, dès le début de la mandature, un plan de cessions immobilières a permis d'assurer à la section d'investissement, des ressources propres pour financer le programme d'investissement. La Collectivité a en outre fait le choix de contractualiser tant avec l'Etat, la Région, le Département, le TCO et la CAF afin de mobiliser ses partenaires et les ressources de son territoire au profit d'une efficacité accrue de l'action publique. Le programme d'investissement s'établit ainsi, en termes de réalisations, autour de 10 M€ par an, en moyenne.

- En **2014** et **2015**, les efforts de gestion ont permis de maintenir les niveaux d'épargne ou, en d'autres termes, de maintenir une capacité à générer de l'autofinancement pour les dépenses d'investissement.
- Mais les dépenses sont rigides et, en dépit des efforts de gestion réalisés, elles augmentent chaque année, alors que les recettes sont moins dynamiques. Ainsi, l'épargne nette se dégrade sensiblement en **2016**.
- En **2017**, le processus est enrayé avec une augmentation de l'excédent brut courant (EBC), résultant de la maîtrise des dépenses courantes et des produits exceptionnels qui impactent favorablement les niveaux d'épargne.

- Le recours au levier fiscal intervient en **2018**, dans le but de renflouer le budget. L'augmentation de taux porte uniquement sur la Taxe Foncière sur le Foncier Bâti afin de mieux répartir l'effort fiscal demandé entre l'ensemble des administrés.
- Si cet effort permet de stabiliser l'EBC, ce dernier est, en tendance, toujours en diminution depuis **2019**, sous l'effet conjugué de dépenses qui augmentent mécaniquement et de recettes qui manquent de dynamisme. L'épargne nette est légèrement confortée, sous l'effet des produits exceptionnels (dont en particulier les produits de cession).
- La situation évolue dans le même sens sur l'exercice **2020 et 2021**, avec un niveau de produits de cessions significatif qui soutient la constitution de l'épargne nette.

Pour 2020, l'exercice est marqué, de façon exceptionnelle, par la reprise des excédents des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, suite au transfert de ces compétences au TCO au 1^{er} janvier 2020.

Sur un plan structurel, l'excédent brut courant reste en tension. Le niveau effectif pour 2021 reste à apprécier, en fonction en particulier :

- de l'évolution de la crise sanitaire qui peut impacter le niveau des réalisations ;
- des bases fiscales de taxes foncières qui seront effectivement notifiées par l'administration fiscale en fin d'année ;
- du règlement définitif de l'attribution de compensation versée par le TCO, en fonction du montant validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et des acomptes perçus sur la période 2017-2021.

■ Le cadre d'intervention pour 2022

- Sur le plan de l'investissement, la constitution de l'épargne s'appuie sur les produits de cessions immobilières, qui impactent favorablement le ratio de capacité de désendettement. En outre, compte tenu du niveau des excédents reportés, la capacité d'investissement se présente de façon favorable à moyen terme. La capacité à rembourser l'emprunt est couverte par un niveau significatif de ressources propres. Ces dernières permettent de garantir une capacité d'investissement de 13,8 M€ au budget primitif. A cela, se rajouteront les excédents reportés qui seront repris au budget supplémentaire 2022 et qui viendront impacter favorablement la capacité à agir.
- La Collectivité maintient son choix de ne pas actionner le levier fiscal, afin de tenir compte de la situation socio-économique de la majorité des ménages portois. L'évolution des recettes de fonctionnement reste donc liée principalement à celle des bases fiscales (en fonction des constructions nouvelles, des améliorations et des démolitions de bâtiments), ainsi qu'à la progression du produit d'octroi de mer et de la dotation globale de fonctionnement.

Les recettes sont ainsi relativement peu dynamiques alors que les dépenses évoluent mécaniquement chaque année. En tendance, l'excédent brut courant reste donc toujours en tension et les efforts de gestion devront par conséquent être poursuivis. Les axes d'intervention seront donc maintenus cette année encore, à savoir :

- favoriser les approches transversales, qui permettent d'optimiser les interventions (démarche projet) ;
- poursuivre la démarche de maîtrise des dépenses courantes (plan d'économies sur les consommations en eau et en énergie pour exemple) ;

- optimiser les recettes de la collectivité ainsi que la fonctionnement.
- Il convient de souligner qu'au moment du budget primitif, la collectivité n'a pas encore eu notification de l'ensemble des recettes et dépenses qui affecteront le budget. Il en est ainsi en particulier des bases fiscales, des dotations et compensations fiscales de l'Etat ainsi que de l'octroi de mer. Ce manque de lisibilité impose la prudence dans les prévisions budgétaires. Un scénario contraint est donc envisagé dans le cadre du budget primitif, sur le plan des équilibres financiers.

■ Les ratios

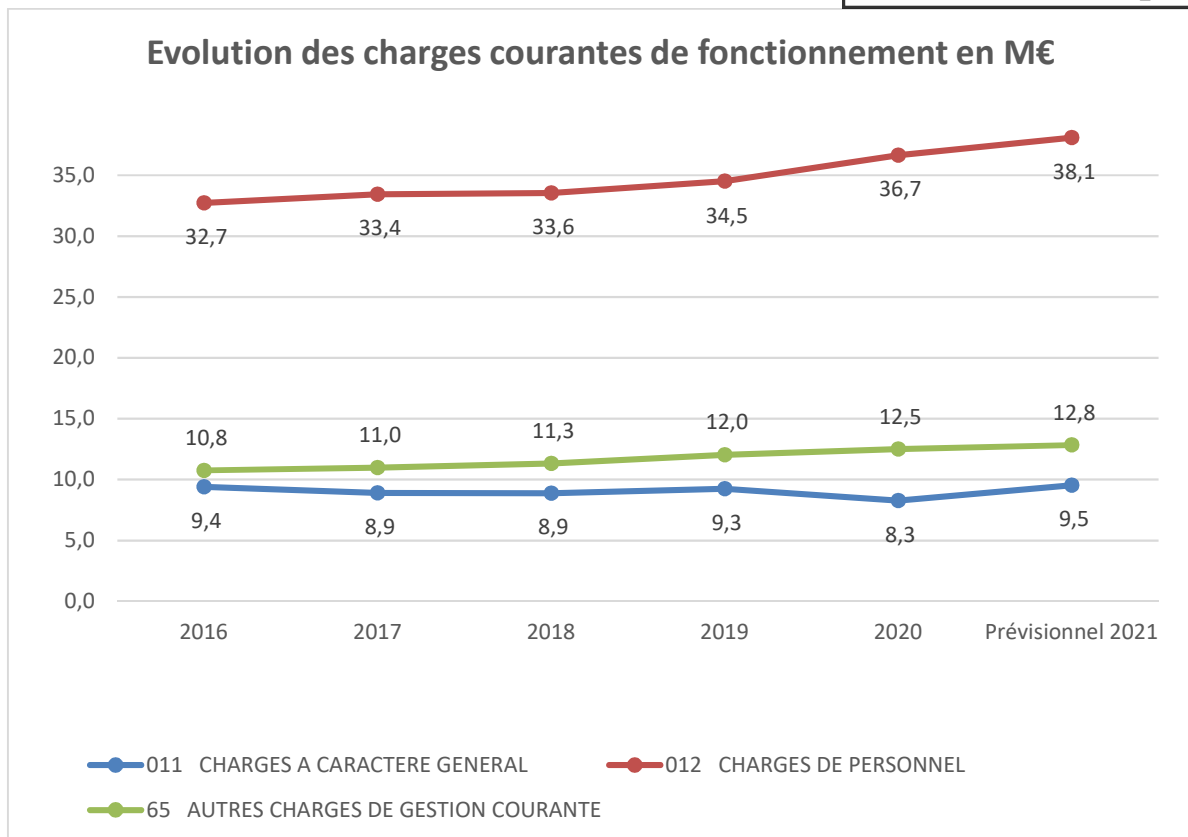
N°	Ratio	BP 2021 <i>Population</i> 33 795 hab. ³	BP 2022 <i>Population</i> 33 795 hab.
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 733	1 815
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 835	1 915
3	Produits des impôts directs / Population	656	532
4	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal national ⁴	1,43	1,37
4 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal départemental ⁴	1,1	1,1
5	Encours de la dette / Population	893	794
6	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	49 %	41%
7	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	168	179
8	Dépenses d'Équipement Brut / Population	342	407
9	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	64 %	64%
10	Coefficient d'Autofinancement Courant : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	100 %	100%
11	Taux d'équipement : Dépenses d'Équipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	19 %	21%

Au niveau du fonctionnement

- Les dépenses réelles progressent de 82 € par habitant alors que les recettes réelles augmentent de 80 € par habitant (*ratios 1 et 2*). Ces évolutions traduisent les contraintes pesant sur la section de fonctionnement (*ratio 10*).
- Les charges de personnel constituent le poste principal de dépenses. Leur part dans les dépenses réelles de fonctionnement se maintient à 64 % entre le BP 2021 et le BP 2022 (*ratio 9*). Sur la période 2015 – 2021, elles évoluent en moyenne de + 936 k€ / an, soit une évolution moyenne annuelle de 2,9 %.

³ Population légale 2018 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Source : Insee.

⁴ Données des comptes administratifs 2019 et 2020. Les données 2020 et 2021 n'étant pas disponibles

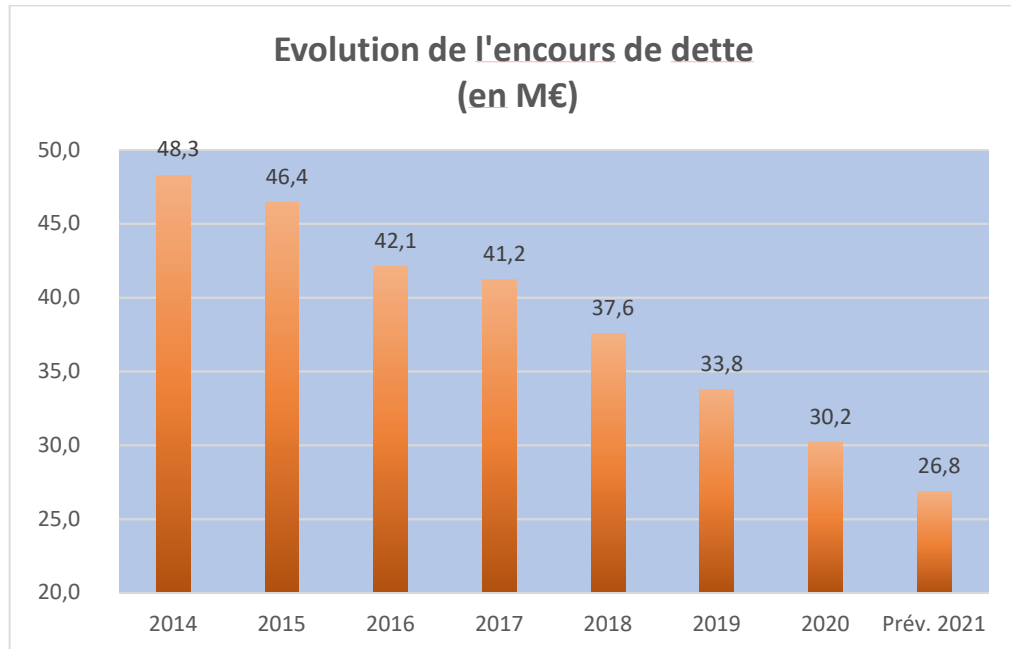


- Au niveau des recettes, le ratio Dotation Globale de Fonctionnement / habitant est stable (+ 11 € / habitant - *ratio 7*), traduisant ainsi une approche prudente sur l'évolution des concours financiers de l'Etat en 2022.
- La variation du produit fiscal (*ratio 3*) est liée principalement à la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH). La loi prévoit un mécanisme d'ajustement par lequel l'Etat reverse à la commune un montant de taxe foncière sur le patrimoine bâti départementale (TFPB) équivalent au montant de TH perdue. Ce versement constitue une compensation fiscale enregistrée au chapitre 74. Il est rappelé par ailleurs que les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2022.

La situation de la dette

- L'encours de dette représente un montant de 26,8 M€ au 31/12/2021. Il diminue de 99 € par habitant, passant de 893 à 794 € / habitant (*ratio 5*). Le taux d'endettement diminue de 49 % à 41% (*ratio 6*).
- La politique de désendettement menée depuis 2014 s'est traduite par une diminution de l'encours de 21,5 M€ entre 2014 et 2021.
- En 2022, le montant d'emprunt inscrit au budget primitif (5,1 M€) correspond au prêt bonifié contractualisé en 2018 avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

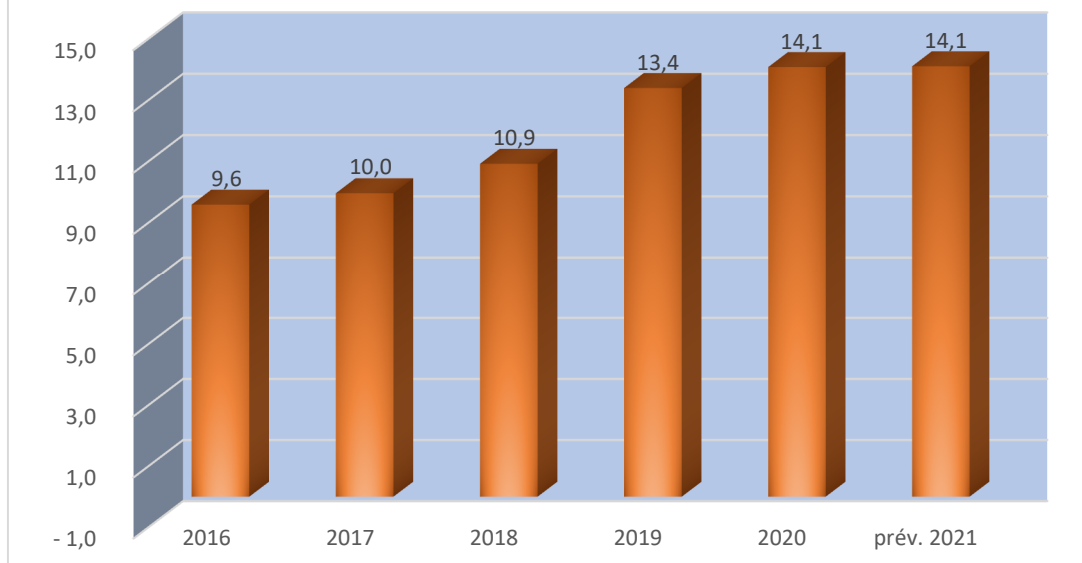
- Enfin, il convient de noter que l'ensemble de la dette de la C... en taux variables simples, c'est-à-dire avec un risque financ...



Au niveau de l'investissement

Malgré les contraintes liées à la diminution de l'excédent brut courant, la montée en charge des dépenses d'équipement est notable (*ratio 8*). Les réalisations constatées passent ainsi de 10,2 M€ en moyenne sur la période 2016/2018 à 13,7 M€ sur la période 2019/2021.

Evolution des dépenses d'équipement en M€



■ Vision consolidée des budgets

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Principal	64 858 000	19 000 000	83 858 000
Fossoyage	9 000	-	9 000
VETSSE	-	-	-
Total	64 867 000	19 000 000	83 867 000

Section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
013 – Atténuations de charges		160 000
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		950 000
73 – Impôts et taxes		47 863 000
74 – Dotations et participations		14 082 000
75 – Autres produits de gestion courante		1 550 000
76 – Produits financiers		53 000
77 – Produits exceptionnels		50 000
011 – Charges à caractère général	7 457 000	
012 – Charges de personnel et frais assimilés	39 205 000	
65 – Autres charges de gestion courante, dont :	12 816 000	
657361 – Subvention Caisse des Ecoles	250 000	
657362 – Subvention au CCAS	4 800 000	
6573/6574 – Subventions aux associations, aux autres personnes de droit privé et aux établissements publics	4 985 000	
65 – Autres charges de gestion courante	2 781 000	
66 – Charges financières	1 400 000	
67 – Charges exceptionnelles	250 000	
68 – Dotations aux provisions	200 000	
Total opérations réelles	61 328 000	64 708 000
042 – Transferts entre sections	3 500 000	150 000
Total opérations d'ordre	3 500 000	150 000
Total opérations réelles et d'ordre	64 828 000	64 858 000
022 – Dépenses imprévues	30 000	
023 – Virement à la section de fonctionnement		
Total chapitres sans réalisation	30 000	0
Total Dépenses	64 858 000	64 858 000

Section d'investissement

RECETTES	DEPENSES	RECETTES
10 – Dotations, fonds divers et réserves		1 200 000,00
13 – Subventions d'investissement		3 000 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées		5 050 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	
Dépenses d'équipement (chapitres 204, 20, 21, 23, 27)	13 750 000,00	
Total Opérations réelles	17 250 000,00	9 250 000,00
040 - Transferts entre sections	150 000,00	3 500 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 600 000,00	1 600 000,00
Total Opérations d'ordre	1 750 000,00	5 100 000,00
Total opérations réelles et d'ordre	19 000 000,00	14 350 000,00
024 – Produits des cessions		4 650 000,00
Total Chapitres sans réalisation	0	4 650 000,00
Total	19 000 000,00	19 000 000,00

IV - PRESENTATION DETAILLEE

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES (64 858 000 €)

☒ Vue d'ensemble.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

RECETTES	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	Evolution en %
013 – Atténuations de charges	180 000,00	160 000,00	-20 000,00	-11,1%
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 416 800,00	950 000,00	-466 800,00	-32,9%
73 – Impôts et taxes	49 442 139,00	47 863 000,00	-1 579 139,00	-3,2%
74 – Dotations et participations	9 388 561,00	14 082 000,00	4 693 439,00	50%
75 – Autres produits de gestion courante	1 480 000,00	1 550 000,00	70 000,00	4,7%
76 – Produits financiers	52 500,00	53 000,00	500,00	1%
77 – Produits exceptionnels	60 000,00	50 000,00	-10 000,00	-16,7%
Total opérations réelles	62 020 000,00	64 708 000,00	2 688 000,00	4,3%
042 – Transferts entre sections	150 000,00	150 000,00	0,00	0%
Total opérations d'ordre	150 000,00	150 000,00	0,00	0%

Total Recettes	62 170 000,00	64 858 000,00	2 688 000,00	4,3%
-----------------------	----------------------	----------------------	---------------------	-------------

☒ Le chapitre 013 – Atténuations de charges : 160 000 €.

Ce chapitre concerne principalement les recettes liées au personnel (versements d'indemnités journalières effectués par les organismes sociaux).

☒ Le chapitre 70 – Les produits des services : 950 000 €.

Ce chapitre comprend principalement :

- les produits à percevoir au titre de la restauration scolaire : 300 000 € ;
- la facturation de repas aux associations et au CCAS (Jardin d'Enfants, Crèche Isnelle Amelin, repas aux personnes âgées, etc.) : 145 503 € ;
- la valorisation des concours apportés par la Ville, pour le fonctionnement de la Caisse des Ecoles : 44 883 € ;

- la vente d'eau à la société Edena : 170 000 € ;
- les droits d'occupation du domaine communal (opérateurs de réseaux téléphoniques, internet, électriques, stands de marchés forains et occupations diverses...) : 233 208 € ;
- le produit des concessions des cimetières marin et paysager : 30 000 € ;
- le produit des régies de recettes de la piscine, de la médiathèque et de la pépinière : 25 202 €.

Le chapitre 73 – Les impôts et taxes : 47 863 000 €.

▪ Les trois ressources principales de la collectivité figurent à ce chapitre. Elles sont constituées par :

- la fiscalité locale (taxe foncière sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation, rôles supplémentaires) : 17 980 000 €.
- l'octroi de mer : 15 600 000 € ;
- l'attribution de compensation versée par le TCO : 11 968 000 €.

Les autres postes de recettes sont constitués :

- du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT), issu des taxes perçues sur les carburants et versé par la Région : 1 350 000 € ;
- de la taxe sur l'électricité perçue et reversée par EDF : 545 000 € ;
- de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 190 000 € ;
- des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles, versés par l'Etat : 200 000 € ;
- de la taxe forfaitaire sur les transactions de terrains devenus constructibles : 30 000 €.

▪ Concernant les contributions directes, il est rappelé que le Conseil municipal n'a plus à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2020.

- La réforme mise en œuvre par le Gouvernement va vers la suppression de la taxe d'habitation (TH). Depuis 2021, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, c'est-à-dire les catégories les plus aisées, l'allègement est étalé jusqu'en 2023, où plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.
- Pour compenser la perte de recette que constituait la taxe d'habitation dans les budgets communaux, les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par les départements en 2020. La loi prévoit un mécanisme d'ajustement par lequel l'Etat reverse à la commune un montant de TFPB départementale équivalent au montant de TH perdue. Ce versement constitue une compensation fiscale enregistrée au chapitre 74.
- Conformément aux orientations budgétaires examinées et débattues en Conseil municipal le 1er décembre 2020, les taux n'augmenteront pas en 2021.

▪ S'agissant de l'attribution de compensation (AC), son montant et les transferts de compétences prévues par la loi NOTRÉ.

- Pour mémoire, les compétences « Zone d'activités Economique » (ZAE) et « GEMAPI » ont été transférées au TCO respectivement depuis le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018.
- Pour la compétence GEMAPI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée le 17 avril 2019 sur le montant des charges transférées (affaire 2019-099 du 06/08/2019). S'agissant de la compétence en matière de gestion de zones d'activités économiques (ZAE), la commission ne s'est prononcée que le 23 décembre 2020 (affaire 2021-057 du 04/05/2021).
- Les évaluations conduisent aux impacts suivants sur le niveau de l'attribution de compensation (AC) versée par le TCO à la Ville :

Montant de l'AC avant les transferts de compétences	Incidence du transfert de compétence GEMAPI	Incidence du transfert de compétence ZAE	Montant de l'AC après les transferts de compétences
12 595 044 €	- 159 759 €	- 467 024 € *	11 968 261 €

* à compter de 2021

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 14 082 000 €.

Les ressources principales de ce chapitre sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 6 050 000 € ;
- les dotations de compensation en matière fiscale, consenties par l'Etat et se rapportant aux impôts locaux : 6 381 403 €,
- la Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS) : 600 000 €,
- les subventions liées aux dispositifs divers (893 480 €) : Contrat de Ville, Contrat Enfance Jeunesse, dispositif Cité Educative, Contrat Territoire Lecture, Pacte de Solidarité Territoriale, dispositif Adulte Relai...

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1 550 000 €.

Ce chapitre comprend les revenus immobiliers et le produit des locations de salles.

Le chapitre 76 – Produits financiers : 53 000 €.

Le chapitre enregistre les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés. Il comprend également la quote-part annuelle de l'aide versée par l'Etat sur les frais de renégociation de l'emprunt toxique. Pour mémoire, la Ville s'est vue attribuée une subvention de 681 387,50 €. Cette somme est versée au prorata sur la durée résiduelle de l'emprunt renégocié, à savoir 13 années. Le montant perçu annuellement jusqu'en 2028 est ainsi de 52 414,42 €.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : 50 000 €.

Il s'agit notamment des pénalités reçues sur marchés, des indemnités d'occupation sans titre, des indemnités versées par les assurances suite aux sinistres, des dégrèvements d'impôts.

De manière plus générale, ce chapitre regroupe toute recette de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

■ LES DEPENSES (64 858 000 €)

Vue d'ensemble

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

DEPENSES	BP 2021	BP 2022	Evolution	Evolution
			en €	en %
011 – Charges à caractère général	7 015 000,00	7 457 000,00	442 000,00	6,3%
012 – Charges du personnel et frais assimilés	37 515 000,00	39 205 000,00	1 690 000,00	4,5%
65 – Autres charges de gestion courante, dont :	12 000 000,00	12 816 000,00	816 000,00	6,8%
657361 – Subvention Caisse des Ecoles	250 000,00	250 000,00	0	0,0%
657362 – Subvention au CCAS	4 500 000,00	4 800 000,00	300 000,00	6,7%
6573/6574 – Subventions aux associations, aux autres personnes de droit privé et aux établissements publics	4 900 000,00	4 985 000,00	85 000,00	1,7%
65 – Autres charges de gestion courante	2 350 000,00	2 781 000,00	431 000,00	18,3%
66 – Charges financières	1 600 000,00	1 400 000,00	-200 000,00	-12,5%
67 – Charges exceptionnelles	250 000,00	250 000,00	0	0,0%
68 – Dotations aux provisions	200 000,00	200 000,00	0	0,0%
Total opérations réelles	58 580 000,00	61 328 000,00	2 748 000,00	4,7%
042 – Transferts entre sections	3 560 000,00	3 500 000,00	-60 000,00	-1,7%
Total opérations d'ordre	3 560 000,00	3 500 000,00	-60 000,00	-1,7%
Total opérations réelles et d'ordre	62 140 000,00	64 828 000,00	2 688 000,00	4,3%
022 – Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	0	0,0%
023 – Virement à la section de fonctionnement				
Total chapitres sans réalisation	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%
Total Dépenses	62 170 000,00	64 858 000,00	2 688 000,00	4,3%

Le chapitre 011 – Charges à caractère général : 7 457 000 €

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité, au fonctionnement des services et au développement des projets.

Compte tenu du niveau des besoins, les crédits affectés à ce chapitre seront ajustés dans le cadre du budget supplémentaire 2022, qui constatera la reprise des excédents prévisionnels issus du compte administratif 2021.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 39 205 000 €

Concernant les dépenses de personnel (chapitre 012), le montant inscrit est de 39,2 M€, soit une augmentation de 2,9 % par rapport au prévisionnel de réalisation pour 2021 (38,1 M€).

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 12 816 000 €

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent un montant de 12,8 M€. On y trouve principalement :

- les subventions aux associations, aux établissements d'enseignement (collèges, lycées, école d'architecture et école des beaux-arts) et au GIP Ecocité, pour 4,985 M€ ;
- la participation au CCAS, pour un montant de 4,8 M€.

Outre la participation à la Caisse des Ecoles (250 000 €), les autres charges courantes concernent en particulier :

- la contribution au SDIS : 2,05 M€ ;
- les indemnités aux élus : 0,3 M€ ;

Le chapitre 66 – Charges financières : 1 400 000 €

Ce chapitre concerne les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 250 000 €

Il s'agit notamment des franchises sur sinistres versées aux assurances, des intérêts moratoires et pénalités sur marchés, des remboursements de trop-perçus. De manière plus générale, ce chapitre regroupe toute dépense de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

Le chapitre 68 – Dotation aux provisions : 200 000 €

Les provisions sont destinées à couvrir la charge probable qui peut résulter de litiges, des garanties d'emprunts accordées, ou encore du non recouvrement des créances. Elles sont constatées pour le montant estimé de la charge ou du risque.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : 30 000 €

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**■ LES RECETTES (19 000 000 €)****☒ Vue d'ensemble**

RECETTES	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	Evolution en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,0%
13 – Subventions d'investissement	2 925 000,00	3 000 000,00	75 000,00	2,6%
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	5 050 000,00	2 050 000,00	68,3%
Total Opérations réelles	7 125 000,00	9 250 000,00	2 125 000,00	29,8%
040 – Transferts entre sections	3 560 000,00	3 500 000,00	- 60 000,00	-1,7%
041 – Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 600 000,00	500 000,00	45,5%
Total Opérations d'ordre	4 660 000,00	5 100 000,00	440 000,00	9,4%
024 – Produits des cessions	4 700 000,00	4 650 000,00	- 50 000,00	-1,1%
Total Chapitres sans réalisation	4 700 000,00	4 650 000,00	- 50 000,00	-1,1%
Total Recettes	16 485 000,00	19 000 000,00	2 515 000,00	15,3%

☒ Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 200 000 €

Ces recettes sont composées :

- du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : 1 000 000 € ;
- de la Taxe d'Aménagement (TA) : 200 000 €.

☒ Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 000 000 €

Conformément aux orientations budgétaires examinées et débattues en Conseil municipal de novembre 2021, le taux de subvention prévisionnel pris en compte pour le BP 2022 est de 22%, soit le taux moyen de la période 2016-2021.

Les subventions seront ajustées au moment du BS 2021 en fonction de l'avancée opérationnelle des opérations.

Le détail du programme d'investissement prévisionnel est présenté en annexe, par politique publique, en dépenses et en recettes.

☒ Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 5 050 000 €

Ce montant correspond au prêt bonifié contractualisé en 2018 avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le chapitre 024 – Produits de cessions : 4 650 000 €

Le prévisionnel des produits de cessions immobilières se décline de la manière suivante :

Libellé	Acquéreur	Montant en €
CESSION PARCELLES BC342 – 496 Zac Triangle de l'Oasis	SEDRE	2 081 000,00
CESSION RHI EPUISEMENT	Cessions aux familles et aux opérateurs constructeurs	60 000,00
CESSION RHI RIVIERE DES GALETS	ARCHIPEL BOIS	60 000,00
CESSION RHI RIVIERE DES GALETS	SICA	90 000,00
CESSION PARCELLE AL 382	DIJOUX Frédéric et Claudine	190 000,00
CESSION PARCELLE BD 231	RIVIERE John Emmanuel	78 000,00
CESSION PARCELLE AY 431 ZAC Rivière des Galets	SCI WESTFIELD	1 263 000,00
CESSION PARCELLE AV 37	SCI JPM	363 000,00
CESSION PARCELLE BL 255 Zone d'activité des Tamarins	PROMOFLEX	255 000,00
CESSION PARCELLE BL 255 Zone d'activité des Tamarins	PLASTIQUES SERVICES IMPORT	210 000,00
TOTAL		4 650 000,00

LES DEPENSES (19 000 000 €)

DEPENSES	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	Evolution en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00	3 500 000,00	- 100 000,00	- 2,8%
Dépenses d'équipement (chapitres 204, 20, 21, 23, 27)	11 635 000,00	13 750 000,00	2 115 000,00	18,2%
Total Opérations réelles	15 235 000,00	17 250 000,00	2 015 000,00	13,2%
040 - Transferts entre sections	150 000,00	150 000,00	-	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 600 000,00	500 000,00	45,5%
Total Opérations d'ordre	1 250 000,00	1 750 000,00	500 000,00	40,0%
Total	16 485 000,00	19 000 000,00	2 515 000,00	15,3%

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 500 000 €

Le montant prévisionnel d'amortissement des prêts est de 3 500 000 €.

Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27– Les opérations d'équipement : 13 750 000 €

Compte tenu des principales variables que constituent l'emprunt, les subventions, les cessions et l'autofinancement, et dans l'attente de la reprise des éléments du compte administratif 2021, la capacité d'investissement portée au BP 2022 est de 13,8 M€.

Les dépenses d'investissement seront ajustées au moment du BS 2021 en fonction de l'avancée opérationnelle des opérations.

Concernant les AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement), le tableau ci-dessous synthétise les montants des AP et des CP 2022 par opération :

Intitulé de l'AP	Montant des AP	Montant prévisionnel des réalisations cumulées à fin 2021	Montant des CP 2022
Réfection de l'Eglise Jeanne d'Arc	900 000,00	870 582,12	1 000,00
Ecoles	15 000 000,00	11 666 691,37	1 250 000,00
ANRU	15 300 000,00	14 891 036,65	0,00
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	762 798,42	2 681 764,00

Le détail du programme d'investissement prévisionnel est présenté en annexe, par politique publique, en dépenses et en recettes.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations entre les sections du budget (fonctionnement / investissement).

- Les dotations aux amortissements se traduisent par une ponction de la section de fonctionnement (chapitre 042 - dépense) vers la section d'investissement (chapitre 040 - recette). Ils représentent un montant prévisionnel de 3 500 000 €.
- Les transferts de subventions se traduisent par une ponction de la section d'investissement (chapitre 040 – dépense) vers la section de fonctionnement (chapitre 042 – recette). Ils représentent un montant de 150 000 €. Ces transferts visent à neutraliser les subventions perçues, lorsqu'on amortit les biens concernés.

Les opérations à l'intérieur de la section d'investissement.

- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) sont liées à l'intégration des avances versées aux opérateurs sur la réalisation d'équipements. Il s'agit de simples opérations de transfert, budgétairement neutres car on les retrouve en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement. Le montant prévisionnel est de 1 4600 000 € pour l'exercice.

**ANNEXE : LES DEPENSES D'EQUIPEMENT / LES SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT**

OPERATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
TRAVAUX DE PROXIMITE - ESPACES PUBLICS	1 085 000		1 085 000
FEUILLES SUPPLEMENTAIRES AU CIMETIERE PAYSAGER	580 714	214 088	366 626
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE F. DOLTO	256 895	189 416	67 479
PARC BOISE - PHASE 2	250 000		250 000
SANITAIRES PUBLIQUES AU NIVEAU DE LA MAIRIE ANNEXE RDG	220 000		220 000
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE P. KERGOMARD	144 408	106 476	37 932
AMENAGEMENT DE LA ZUP	100 000		100 000
"UN ARBRE - UN ENFANT"	80 000		80 000
CHANTIERS D'INSERTION	74 800		74 800
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	50 000		50 000
ACQUISITION DE MATERIELS ENVIRONNEMENT	40 000		40 000
CONSTRUCTION DE LOCAUX AU CIMETIERE PAYSAGER	25 000		25 000
REHABILITATION DES LOCAUX DU CIMETIERE MARIN	25 000		25 000
CONSIGNES DE BIDON DE GAZ	2 000		2 000

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	2 933 817	509 980	2 423 837
--------------------------------------	------------------	----------------	------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
ENTRÉE DE VILLE / REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	2 278 500	2 050 650	227 850
VOIRIES ET RESEAUX - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	1 953 000		1 953 000
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 2	1 500 000	1 360 000	140 000
SECURISATION ROUTIERE AUX ABORDS DU COLLEGE OASIS	1 410 500	750 000	660 500
REQUALIFICATION DES RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	1 030 750		1 030 750
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF	1 000 000	900 000	100 000
SECURISATION ROUTIERE AUX ABORDS DU COLLEGE LETOULLEC	759 500	490 000	269 500
TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE	394 940		394 940
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TCO	356 634		356 634
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	303 800		303 800
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	220 000		220 000
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	217 000		217 000
AMENAGEMENT CYCLABLES ET ABRI VELOS	217 000		217 000
SIGNALISATION HORIZONTALE / VERTICALE ET MOBILIERS URBAINS	200 000		200 000
REQUALIFICATION PETITE ROCADE	190 664		190 664
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE	150 000		150 000
RENFORCEMENT DU RÉSEAU EDF (LOI SRU)	108 500		108 500
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	108 500		108 500
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	108 500		108 500
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE	86 800		86 800

VOIRIES / RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	12 594 588	5 550 650	7 043 938
--	-------------------	------------------	------------------

OPERATION	DEP		
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE			
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTION	400 000	100 000	300 000
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - INFORMATIQUE	100 000		100 000
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - TRAVAUX	41 000		41 000
CLIMATISATION KABARDOCK	335 000		335 000
CINEMA CASINO	250 000		250 000
MICRO FOLIES	150 000	105 396	44 604
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU PNRU	135 000	64 000	71 000
CENTRE CULTUREL FARFAR	130 000		130 000
REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER RN4	265 000		265 000
THEATRE SOUS LES ARBRES	68 000		68 000
AMENAGEMENT EXTERIEUR ESPACE ROUSSIN	60 000		60 000
ACQUISITION D'OEUVRES D'ART	50 000		50 000
ACQUISITION DE MATERIELS CULTURE / ANIMATION	50 000		50 000
CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR	40 000		40 000
PADEL TENNIS AU STADE LAMBRAKIS	350 000		350 000
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	150 000		150 000
MISE AUX NORMES MUR ESCALADE AU CSM	130 000	95 880	34 120
AMENAGEMENT DU CENTRE ANTOINE ROUSSIN	115 000		115 000
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	100 000		100 000
SURFACE PRATIQUE HOCKEY ET FUTSALL COMPLEXE MANES - GUILMIER	100 000		100 000
TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	100 000		100 000
SPORT - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	100 000		100 000
COMPLEXE SPORTIF DE L'OASIS - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	80 000		80 000
STADE MANDELA - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	80 000		80 000
REFECTION PISTE ATHLETISME CSM	75 000		75 000
AIRE DE SAUT CSM	75 000		75 000
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	65 000		65 000
MATERIELS D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	50 000		50 000
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	500 000		500 000
HALLE DES MANIFESTATIONS	250 000		250 000
ETUDES SUR LA MISE EN PLACE DU PHOTOVOLTAIQUE	80 000		80 000
EXTENSION DES BUREAUX DU CTM - ETUDES	25 000		25 000
REFECTION EGLISE JEANNE D'ARC	1 000		1 000
PATRIMOINE, CULTURE, SPORT	5 100 000	365 276	4 734 724

OPERATION	DEP	RECETTES	SOLDE
VEHICULES - PARC AUTOMOBILE			
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	300 000		300 000
ACQUISITION DE LOGICIELS	200 000		200 000
INTERVENTIONS DE LA REGIE TRAVAUX DE PROXIMITE	100 000		100 000
WIFI PUBLIC	90 000		90 000
SECURITE ET INCENDIE ERP	75 000		75 000
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	70 000		70 000
INSTALLATION DES CLIMATISEURS	70 000		70 000
TELEPHONIE	50 000		50 000
ACQUISITION DE MATERIELS MAGASIN	40 000		40 000
ACQUISITION DE MOBILIER	25 000		25 000
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	20 000		20 000
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIES DE PROXIMITE	20 000		20 000
RGPD	19 000		19 000
NUMERISATION DES ARCHIVES HISTORIQUES	10 000		10 000
POLICE MUNICIPALE	3 000		3 000
AMENDES DE POLICE		95 000	- 95 000

ADMINISTRATION GENERALE	1 392 000	95 000	1 297 000
--------------------------------	------------------	---------------	------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INTERVENTIONS DE PROXIMITE DANS LES ECOLES	300 000		300 000
EAU CHAUDE SOLAIRE DANS LES ECOLES	250 000		250 000
INSTALLATION ELECTRIQUES DES ECOLES C. VENDOMELE ET L. LETOULLEC	216 000		216 000
REHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE A. HOARAU	190 000		190 000
SECURISATION DES ECOLES	160 000		160 000
MATERIELS DE RESTAURATION SCOLAIRE	150 000		150 000
REFECTION CUISINE CENTRALE	150 000		150 000
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	85 000		85 000
RAVALEMENT ET TRAITEMENT DES FACADES ETANCHEITE SUR LA TOITURE DES ECOLES F. RIVIERE et L. VERGES	60 000		60 000
ETUDES - ECOLES	50 000		50 000
MOBILIER - ECOLES	24 500		24 500
REHABILITATION DES SANITAIRES DES ECOLES C. VENDOMELE/ L. LETOULLEC	20 000		20 000
REHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE A. DELPHA	10 000		10 000
PERISCOLAIRE - PETIT EQUIPEMENT	5 000		5 000

L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	1 670 500	-	1 670 500
---	------------------	----------	------------------

OPERATION	DEP		
ACQUISITIONS FONCIERES PPRT	2	2 450 000	2 450 000
PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE		2 262 593	2 150 288
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS		1 293 520	119 368
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME		750 000	750 000
PNRU 2 - PHASE ETUDES		503 893	231 115
RHI CENTRE VILLE		461 894	461 894
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE		240 000	360 000
RHI - SAY PISCINE		238 700	238 700
INTERVENTION DE PROXIMITE SUR LES LTS COMMUNAUX		200 000	200 000
CPA - PRU		200 000	200 000
RHI - EPUISEMENT		196 950	-
PLAN LOCAL D'URBANISME		100 000	100 000
ETUDE D'ATTRACTIVITE DU CENTRE VILLE DE LE PORT		48 000	48 000
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL		17 088	13 670
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		8 942 638	5 304 441
TOTAL		32 633 543	11 825 347
			20 808 196